



Avis de santé publique

Rappel d'amandes d'abricot et de farine d'amandes d'abricots en raison d'un risque d'empoisonnement au cyanure

Le 4 juin 2019
Nunavut

Le ministère de la Santé informe la population que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) procède au rappel des aliments suivants en raison d'un risque d'empoisonnement au cyanure :

Marque commerciale	Nom usuel	Format	Code(s) figurant sur le produit	CUP
Apricot Power	Amandes d'abricot crues amères	454 g	EXP 0121	7 280284 537130
Apricot Power	Amandes d'abricot crues amères	226 g	EXP 0121	7 528303 370840
Apricot Power	Farine d'amandes d'abricots	191,4 g	0218WF	7 280284 536904

Pour en savoir plus sur ce rappel, consultez le site web de l'ACIA au <http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/salle-de-nouvelles/avis-de-rappel-d-aliments/liste-complete/2019-06-01/fra/1559344930909/1559344932487>.

Ces produits doivent être jetés ou retournés à l'endroit où ils ont été achetés.

Les amandes d'abricots amères contiennent un composé nommé amygdaline susceptible de libérer du cyanure lorsqu'il est ingéré. L'organisme humain peut éliminer de petites quantités de cyanure, mais de fortes doses peuvent se révéler fatales.

